

**FONDATION RURALE INTERJURASSIENNE  
STATION PHYTOSANITAIRE DU CANTON DU JURA**

**NOUVEAUTÉS PHYTOSANITAIRES  
EN GRANDES CULTURES  
EN 2012**

**COURTEMELON, FÉVRIER 2012**

## Toxicité

La toxicité des produits est indiquée de la manière suivante :

T	: toxique
N	: dangereux pour l'environnement
Xn	: nocif
Xi	: irritant
P	: toxique pour les poissons et autres organismes aquatiques

Nous invitons les utilisateurs à consulter et respecter scrupuleusement toutes les indications figurant sur les étiquettes des produits utilisés.

## CÉRÉALES : stades de développement

Par mesure de simplification, les stades des cultures de céréales sont donnés par les codes décimaux (CD, également appelés échelle BBCH). Les codes et stades correspondants sont donnés par le tableau suivant :

Code décimal (CD) :	Stade :
10	levée
11	une feuille
12	deux feuilles
13	trois feuilles
21	début tallage
25	mi-tallage
29	fin tallage
30	redressement (épi à 1 cm)
31	un nœud
32	deux nœuds
37	apparition de la dernière feuille
39	dernière feuille complètement développée (ligule visible)
41	extension de la gaine
47	gaine éclatée
49	apparition des barbes
51	début épiaison
55	mi-épiaison
59	fin épiaison
61	début floraison
65	mi-floraison
69	fin floraison

# FONGICIDES

## NOUVEAUTÉS

### CÉRÉALES

#### Aviator Xpro

Matière active	: prothioconazole (150 g/l) + bixafen (75 g/l)
Vendu par	: Bayer
Formulation	: EC : concentré émulsifiable
Groupe FRAC	: 3 + 7
Toxicité	: N ; Xi, P, SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à une éventuelle érosion, respecter une zone non traitée, enherbée sur toute la surface, de 6 m par rapport aux eaux de surface.
Utilisation, (stades : CD)	: <b>blé</b> : piétin-verse (30-32), oïdium (31-61), rouille brune (37-61), DTR (37-61), septorioses des feuilles (37-51), grillures (39-61) <b>épeautre</b> : oïdium (31-61), rouille brune (37-61), septorioses des feuilles (37-61) <b>triticale</b> : oïdium (31-61), rouille brune (37-61), septorioses des feuilles (37-51), <b>seigle</b> : oïdium (31-61), rhynchosporiose (37-61), rouille brune (37-61) et septorioses foliaires (37-51) <b>orge</b> : oïdium (31-51), rouille naine (31-51), rhynchosporiose (31-51), helminthosporiose (31-51), grillures (39-51)
Dosage	: blé, seigle, triticale : 1.25 l/ha ; épeautre, orge : 1 l/ha ; 1 traitement au maximum par année
Prix	: Fr. 89.-- à 111.--/ha
Remarques	: Aviator Xpro est constitué d'une triazole (triazolinthione), particulièrement performante et d'une nouvelle matière active, de la famille des pyrazole carboxamides (voisine de la matière active boscalid, du produit Bell. Les modes d'action sont différents (voir groupe FRAC) et les molécules agissent toutes deux sur l'ensemble des maladies visées. Les deux molécules présentent une systémie acropétale.

**Orius Top**

Matière active	: fenpropidine (150 g/l) + prochloraz (200 g/l) + tébuconazole (100 g/l)
Vendu par	: Schneiter
Formulation	: EC : concentré émulsifiable
Groupe FRAC	: 5 + 3 + 3
Toxicité	: N ; Xn, P, SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive ou à une éventuelle érosion, respecter une zone non traitée, enherbée sur toute la surface, de 6 m par rapport aux eaux de surface.
Utilisation, (stades : CD)	: <b>blé</b> : oïdium (31-61), rouille brune (37-61), septorioses foliaires (37-51) <b>triticale</b> : oïdium (31-61), rhynchosporiose (37-61), rouille brune (37-61), septorioses des feuilles (37-51), <b>seigle</b> : oïdium (31-61), rhynchosporiose (37-61), rouille brune (37-61) <b>orge</b> : oïdium (31-51), rouille naine (31-51), rhynchosporiose (31-51), helminthosporiose (31-51), grillures : effet partiel (39-51)
Dosage	: 1.5 l/ha ; 1 traitement au maximum par année
Prix	: Fr. 75.--/ha
Remarques	: Orius Top est constitué de deux molécules connues de longue date, mélangées à une matière active anti-oïdium apparue plus récemment (Astor, annoncé en 2009).

**TABAC****Ranman**

Matière active	: cyazofamide (400 g/l)
Vendu par	: Leu+Gygax
Formulation	: SC : suspension concentrée
Groupe FRAC	: 21
Toxicité	: N, P
Utilisation, (stades : CD)	: <b>tabac</b> : contre le mildiou
Dosage	: 0.2 l/ha ; 3 traitements au maximum par année ; toujours en mélange avec du composant B (mouillant), à la dose de 0.15 l/ha
Prix	: Fr. 57.70/ha (mouillant compris)
Remarques	: Ranman est un fongicide de contact, à action préventive et antisporeuse, déjà connu dans le cadre de la lutte contre le mildiou de la pomme de terre.

<b>ANALOGIES</b>
------------------

**Fezan**

Matière active	: tébuconazole (250 g/l)
Vendu par	: Stähler
Toxicité	: Xn, N, P. R 63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. SPe3 : pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface.
Formulation	: EW : émulsion de type aqueux
Remarques	: correspond à Horizont 250 EW. L'homologation n'est pas la même : Fezan est homologué contre les maladies du blé et la rouille du seigle.

**Kocide 2000**

Matière active	: Cu <sup>2+</sup> sous forme d'hydroxyde (35 %)
Vendu par	: Stähler
Toxicité	: Xn, N, P
Formulation	: WG : granulés à disperser dans l'eau
Utilisation	: pomme de terre : contre le mildiou
Dosage	: 3 kg/ha
Prix	: Fr. 74.50/ha
Remarques	: il s'agit d'une nouvelle formulation, qui permet de réduire la dose de Cuivre appliquée tout en maintenant la même efficacité. Maximum 4 kg Cu métallique par ha et par an.

**Tebucur**

Matière active	: tébuconazole (250 g/l)
Vendu par	: Schneiter
Toxicité	: Xn, N, P. R 63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. SPe3 : pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface.
Formulation	: EW : émulsion de type aqueux
Remarques	: correspond à Horizont 250 EW. L'homologation n'est pas la même : Tebucur est homologué contre les maladies du blé et la rouille du seigle.

**Zignal**

Matière active	: fluazinam (500 g/l)
Vendu par	: Stähler
Toxicité	: Xn, N, P
Formulation	: SC : suspension concentrée
Utilisation	: <b>pomme de terre</b> : contre le mildiou et l'alternariose
Dosage	: 0.5 l/ha
Prix	: Fr. 39.90/ha
Remarques	: ce produit correspond à Mapro

<b>EXTENSIONS - MODIFICATIONS</b>
-----------------------------------

**Allegro**

Matière active	: krésoxym-méthyl (125 g/l) + époxyconazole (125 g/l)
Toxicité	: Xn, N, P
Vendu par	: Omya
Remarques	: ce fongicide est au bénéfice d'une extension d'homologation contre le piétin verse sur blé (30-32), à la dose de 1 l/ha.

**Fandango**

Matière active	: prothioconazole (100 g/l) + fluoxastrobine (100 g/l)
Vendu par	: Bayer, Stähler
Toxicité	: N ; Xn ; P. À proximité d'eaux de surface, appliquer à une distance d'au moins 6 m.
Remarques	: - l'extension porte sur la culture de l'épeautre : contre oïdium (31-61), rouille brune (37-61) et septorioses des feuilles (37-51) ; - la modification porte sur le dosage, qui passe à 1.25 l/ha.

**Flint**

Matière active	: trifloxystrobine (50 %)
Vendu par	: Bayer
Toxicité	: N, Xi, P
Formulation	: WG : granulé à disperser dans l'eau
Utilisation	: <b>pomme de terre</b> : contre l'alternariose
Dosage	: 250 g/ha
Prix	: Fr. 77.--/ha
Remarques	: Flint est destiné à compléter l'effet sur alternariose des fongicides utilisés contre le mildiou, sur variété sensibles. Le délai d'attente est de 2 semaines.

**Horizont 250 EW**

Matière active	: tébuconazole (250 g/l)
Vendu par	: Bayer
Toxicité	: Xn, N, P. R 63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. SPe3 : pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface.
Formulation	: EW (émulsion de type aqueux)
Utilisation	: <b>colza</b> : augmentation de la résistance à la verse
Dosage	: 1 l/ha
Prix	: Fr. 58.--/ha
Stades	: en automne, au stade 20-27, avant le début de l'élongation
Remarques	: l'extension porte sur l'augmentation de la résistance à la verse, à titre d'effet secondaire. Ce produit n'est plus homologué pour lutter contre les maladies des céréales.

**Fongicides pomme de terre : changement de délais d'attente :**

Produit	matières actives	Firme	Nouveau délai d'attente
<b>Chlorothalonil</b>	chlorothalonil	Sintagro	2 semaines
<b>Cuivre 50</b>	cuivre	Sintagro	2 semaines
<b>Dithane Neotec</b>	mancozèbe	Syngenta	pomme de terres : 2 semaines ; pomme de terre primeur : 1 semaine
<b>Ibiza</b>	fluazinam	Schneider	2 semaines
<b>Mancozeb-Combi</b>	mancozèbe + cymoxanil	Sintagro	2 semaines
<b>Mancozeb 75 WG</b>	mancozèbe	Sintagro	2 semaines
<b>Revus MZ</b>	mandipropamide + mancozèbe	Syngenta	pomme de terre primeur : 1 semaine
<b>Slick</b>	difénoconazole	Syngenta	pomme de terre primeur : 1 semaine

**RETRAITS****Flamenco plus**

Matière active : fluquinconazole (54 g/l) + prochloraz (174 g/l)  
 Toxicité : Xn, N, P  
 Vendu par : Omya  
 Remarques : ce fongicide pour les céréales n'est plus disponible que jusqu'à l'écoulement des stocks.

**Polyram DF**

Matière active : métirame (80 %)  
 Toxicité : Xi, N, P  
 Vendu par : Stähler  
 Remarques : ce fongicide pour les pommes de terre n'est plus disponible.

**Sportak**

Matière active : prochloraz (450 g/l)  
 Vendu par : Bayer  
 Toxicité : Xn, N, P  
 Formulation : EC : concentré émulsifiable  
 Remarques : ce produit ne sera plus disponible que jusqu'à épuisement des stocks.

**Tanos**

Matière active : cymoxanil (25 %) + famoxadone (25 %)  
 Toxicité : Xn, N, P  
 Vendu par : Stähler  
 Remarques : ce fongicide pour les pommes de terre n'est plus disponible.

# INSECTICIDES

## NOUVEAUTÉS

### POMME DE TERRE

#### Biscaya

Matière active	: thiaclopride (240 g/l)
Vendu par	: Bayer
Toxicité	: Xn, N, P, R40 : effet cancérogène suspecté – preuves insuffisantes
Formulation	: OD : dispersion d'huile
Groupe IRAC	: 4A
Utilisation	: <b>pomme de terre de consommation et fourragère</b> : contre les pucerons du feuillage
Dosage	: 0.3 l/ha, 2 traitements au maximum par année
Délai d'attente	: 3 semaines
Prix	: Fr. 39.-- /ha
Remarques	: <b>PER</b> : soumis à autorisation

## RETRAITS

#### Regent

Matière active	: fipronil (500 g/l)
Vendu par	: Omya
Formulation	: FS : suspension concentrée pour traitement des semences
Remarque	: ce produit de traitement des semences de céréales est retiré. Pour lutter contre les vers fil de fer en semant de l'avoine traitée en tant que culture dérobée (mélange APP), les insecticides Smaragd ou Cruiser devraient remplacer le Regent (la question de l'affouragement de la culture en automne est à éclaircir).

#### Counter 2G

Matière active	: terbufos (2 %)
Vendu par	: Stähler
Formulation	: FG : granulé fin
Remarque	: ce micro-granulé insecticide et nématicide est retiré. Le délai d'écoulement des stocks est fixé au 1.7.2012 ; le délai d'utilisation est fixé au 1.7.2013.

**Curaterr, Carbofuran, Intrasol, divers**

Matière active : carbofuran (50 %)  
 Vendu par : Bayer, divers  
 Formulation : GR : granulé  
 Remarque : ce micro-granulé insecticide et nématicide est retiré. Le délai d'écoulement des stocks est fixé au 1.7.2012 ; le délai d'utilisation est fixé au 1.7.2013.

**Nomolt Agro**

Matière active : téflubenzuron (150 g/l)  
 Vendu par : Bayer  
 Formulation : SC : suspension concentrée  
 Remarque : ce produit est retiré ; à noter que Nomolt (Stähler) est encore disponible.

**Temik 10 G**

Matière active : aldicarbe (10 %)  
 Vendu par : Bayer, Omya  
 Formulation : GR : granulé  
 Remarque : ce micro-granulé nématicide est retiré. Le produit reste autorisé avec usage limité au nématode du collet de la betterave dans les betteraves sucrières jusqu'au 15.7.2015.

**Produits à base de diazinon**

Matière active : diazinon (%)  
 Remarque : tous les produits à base de diazinon sont retirés. Le délai d'écoulement des stocks est fixé au 15.5.2012 ; le délai d'utilisation est fixé au 15.5.2013.

**Safsan, Plüssan**

Matière active : fluorosilicate de Sodium (15 %)  
 Vendu par : Sintagro, Omya  
 Formulation : GR : granulé  
 Remarque : cet appât insecticide contre courtilières, noctuelles terricoles (ou vers gris) et tipules est retiré. Le délai d'écoulement des stocks est fixé au 1.7.2012 ; le délai d'utilisation est fixé au 1.7.2013.

**Zolone**

Matière active : phosalone (350 g/l)  
 Vendu par : Syngenta, Cheminova Agro France  
 Formulation : EC : concentré émulsifiable  
 Remarque : cet insecticide organo-phosphoré est retiré. Le délai d'écoulement des stocks est fixé au 15.5.2012 ; le délai d'utilisation est fixé au 15.5.2013.

# RODENTICIDES

## MODIFICATION

### Polytanol, Polytanol pellets

Matière active	: phosphore de Calcium (15 %)
Vendu par	: Omya
Utilisation	: comprimé fumigène contre campagnol terrestre et taupe dans toutes les cultures
Remarque	: ces produits, vendus jusqu'ici par Intertoresa, seront désormais vendu par Omya.

# HERBICIDES

## NOUVEAUTÉS

### CÉRÉALES

#### Axial One

- Matière active : pinoxaden (45 g/l) + florasulame (5 g/l) + antidote : cloquintocet-mexyl (11.25 g/l)
- Vendu par : Syngenta
- Classe de toxicité : N, Xi, P, SPe 2 Afin de protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit dans les zones de protection des eaux souterraines (S 2)
- Formulation : EC : concentré émulsifiable
- Groupe HRAC : A + B
- Utilisation : blé et orge : post-levée, en automne ou au printemps, contre graminées et dicotylédones annuelles
- Stades : 12 à 32
- Dosage : automne : 1 l/ha ; printemps : 1 à 1.3 l/ha
- Prix : Fr. 49.20/ha à Fr. 64.--/ha
- Spectre d'efficacité : bonne efficacité : agrostide, folle avoine, pâturin commun, ray-grass, vulpin, camomille, capselle, repousses de colza, coquelicot, éthuse, galinsoga, mouron, moutarde, myosotis, renouée liseron, tabouret, repousses de tournesol ; efficacité moyenne : lamier pourpre, pensée, véroniques
- Remarques : Le pinoxaden (annoncé en 2007 dans le produit Axial) est une molécule graminicide, qui agit par inhibition de l'acetyl-CoA carboxylase (ACCCase), enzyme spécifique des graminées et impliquée dans la synthèse des acides gras. Le mode d'action est le même que pour les produits comparables que sont les "fop" et les "dim", mais il s'agit d'une nouvelle famille, les "den". L'absorption est foliaire. Le florasulame est une matière active, annoncée en 1999 dans le produit Primus, à absorption foliaire et systémique, provoquant un arrêt rapide de la croissance des espèces sensibles, suivi d'un lent dépérissement (même mode d'action que les sulfonylurées). L'efficacité est également bonne par température basse. Elle nécessite que les adventices à détruire soient levées, mais encore jeunes. Axial One peut être mélangé avec Boxer (3-4 l/ha) en automne ou Mondera (1.5 l/ha) au printemps. Dans ce dernier cas, l'efficacité du pinoxaden est limitée (antagonisme), si bien qu'il est préférable de faire deux applications à 5 jours, notamment en cas de problème de vulpin.

**Dancor 70 WG**

Matière active	: métribuzine (70 %)
Vendu par	: Stähler
Toxicité	: N, Xn, P
Formulation	: WG : granulés à disperser dans l'eau
Groupe HRAC	: C1
Utilisation	: blé d'automne, orge d'automne, seigle, triticales : post-levée, au printemps, contre graminées et dicotylédones annuelles
Stades	: 13 à 29 ; 13 à 25 pour le seigle d'automne
Dosage	: 0.2 kg/ha, en mélange avec 100 g/ha de Concert SX
Prix	: Fr. 21.20/ha (Fr. 80.70/ha avec Concert)
Spectre d'efficacité	: Dancor renforce l'efficacité sur : agrostide, lamier, myosotis, ortie royale et véroniques.
Remarques	: Cet herbicide pomme de terre bien connu (qui correspond à Sencor WG 70 ) est aussi utilisable sur céréales, notamment dans le but de lutter contre les agrostides résistants à l'isoproturon ou aux sulfonilurées. L'herbicide céréales Artist, annoncé en 2009 contient également de la métribuzine.

**Mondera**

Matières actives	: diflufénican (33.3 g/l) + mécoprop-P (500 g/l)
Vendu par	: Syngenta
Toxicité	: N, Xi, P. SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à une éventuelle érosion respecter une zone non traitée, enherbée sur toute la surface, de 6 m par rapport aux eaux de surface
Formulation	: SC : suspension concentrée
Groupe HRAC	: P + F1
Utilisation	: post-levée, au printemps, dans les cultures de blé d'automne, épeautre, orge d'automne, seigle d'automne, triticales d'automne et avoine de printemps, blé de printemps et orge de printemps, contre dicotylédones annuelles
Stades	: 13 à 29
Dosage	: céréales d'automne : 1 à 2 l/ha ; céréales de printemps : 1 à 1.5 l/ha (Syngenta préconise la dose de 2 l/ha en solo)
Prix	: Fr. 57.--/ha (à la dose de 2 l/ha)
Spectre d'efficacité	: bonne efficacité contre : arroche, capselle, gaillet, géranium, mouron, myosotis, pensée, ravenelle, repousses de colza véroniques. Efficacité moyenne contre : camomille, ortie royale, chardon des champs.
Remarques	: Monderen est constitué de deux matières actives bien connues à modes d'action différents : - le mécoprop-P qui est un herbicide hormonal à pénétration foliaire ; - le diflufenican qui favorise la dégradation de la chlorophylle et est absorbé par la tige via la terre.

## COLZA

### Effigo

Matières actives	: clopyralide (267 g/l) + piclorame (67 g/l)
Vendu par	: Omya
Toxicité	: SPe 2 Afin de protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit dans les zones de protection des eaux souterraines (S 2)
Formulation	: SL : concentré soluble dans l'eau
Groupe HRAC	: O + O
Utilisation	: <b>colza</b> : post-levée au printemps contre dicotylédones annuelles et vivaces
Stade	: jusqu'au stade 50 (boutons accolés encore cachés par les feuilles terminales)
Dosage	: 0.35 l/ha
Prix	: Fr. 57.60/ha
Spectre d'efficacité	: bonne efficacité contre : chardon des champs, laiteron des champs, anthémis, matricaire, gaillet, renouée liseron, bleuet, séneçon, légumineuses, morelle ; efficacité moyenne contre : coquelicot.
Remarques	: Effigo est un mélange de deux matières actives de type hormone, nécessitant un temps poussant pour bien agir. Les plantes à éliminer ne doivent pas être abritées par le feuillage du colza.

## MAÏS

### Adengo

Matières actives	: isoxaflutole (225 g/l) + thiencarbazone (90 g/l) + cyprosulfamide (150 g/l, antidote)
Vendu par	: Bayer
Toxicité	: N, Xn, P, SPe 2 : afin de protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit dans les zones de protection des eaux souterraines (S 2 et S 3). SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à une éventuelle érosion respecter une zone non traitée, enherbée sur toute la surface, de 6 m par rapport aux eaux de surface
Formulation	: SC : suspension concentrée
Groupe HRAC	: B + F2
Utilisation	: <b>maïs</b> : prélevée et post-levée précoce, contre graminées et dicotylédones annuelles
Stade	: jusqu'à 3 feuilles du maïs
Dosage	: 0.2 à 0.33 l/ha
Prix	: Fr. 86.--/ha (pour 0.33 l/ha)
Spectre d'efficacité	: bonne efficacité contre : panic pied de coq, sétaires, folle avoine, pâturin annuel, ray-grass ; amarantes, ambroisie, bident, camomilles, chénopodes, gaillet, galinsoga, mercuriale, morelle, mouron, ortie royale, renouée des oiseaux, renouée liseron, renouée persicaire, véroniques ;

- Remarques : efficacité moyenne contre : digitales.
- : Adengo est constitué de thiencarbazone, nouvelle molécule faisant partie de la famille des sulfonamino-carbonyl-triazolinone, qui agit par inhibition de l'acétolactase (comme les sulfonurées) et de l'isoxaflutole, qui est une nouvelle tricétone, à dégradation rapide. L'absorption se fait par les racines et les feuilles ; les molécules sont ensuite absorbées de manière acropétale et basipétale. L'application est à réaliser sur des plantes adventices en cours de germination, jusqu'au stade 2 feuilles.
- Le mélange avec Aspect est conseillé pour prolonger la durée d'efficacité, mais n'est **pas possible en zone karstique**.
- Après le traitement, le pulvérisateur doit être nettoyé à l'aide d'un détergent comme Agroclean ou All Clear extra.

### Principal

- Matière active : nicosulfuron (42.9 %) + rimsulfuron (10.7 %)
- Vendu par : Stähler
- Toxicité : N, P, SPe 3 : à proximité d'eaux de surface, appliquer à une distance d'au moins 6 m.
- Formulation : WG : granulés à disperser dans l'eau
- Groupe HRAC : B + B
- Utilisation : **maïs** : post-levée contre graminées et dicotylédones
- Stades : 2 à 6 feuilles
- Dosage : 90 g/ha + 0.5 l/ha de Gondor (un seul traitement par année)
- Prix : Fr. 96.60/ha (avec le mouillant)
- Spectre d'efficacité : bonne efficacité contre : digitale sanguine, panic pied de coq, sétaires, agrostide, folle avoine, pâturins, repousses de céréales, vulpin, chiendent, amarante, gaillet, mercuriale, moutarde, ortie royale ;
- efficacité moyenne à bonne contre : camomille, capselle, repousses de colza, galinsoga, lamier, mouron, myosotis, renouées, repousses de tournesol
- Remarques : Principal est constitué de deux molécules du groupe des sulfonurées, connues de longue date dans le cadre du désherbage du maïs, à absorption principalement foliaire. Les tolérances variétales au rimsulfuron (Titus) sont à prendre en considération. Des mélanges sont possibles, afin d'élargir le spectre d'efficacité, avec Banvel 4S, Callisto, Successor T (**pas en zone karstique**).

## TOURNESOL, SOJA

### Linturon, Linutop

- Matière active : linuron (450 g/l)
- Vendu par : Omya, Stähler
- Toxicité : T, N, P, R 40 Effet cancérigène suspecté - preuves

	insuffisantes, R 61 Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant, R 62 Risque possible d'altération de la fertilité
Formulation	: SC : suspension concentrée
Groupe HRAC	: C2
Utilisation	: <b>soja, tournesol</b> : pré-levée, comme partenaire de mélange, contre dicotylédones annuelles
Stades	: prélevée, de suite après le semis
Dosage	: 0.6 à 1 l/ha
Prix	: Fr. 23.80 à 39.60/ha
Remarques	: Cet herbicide de prélevée bien connu peut être adjoint à d'autres produits de prélevée : Stähler conseille le mélange avec Centium 36 CS (0.25 l/ha) en culture de <b>soja</b> et le mélange avec Racer CS (2 l/ha) + Sitradol SC (2 l/ha) en culture de <b>tournesol</b> .

## ANALOGIES

### **Condoral SC**

Matière active	: métribuzine (600 g/l)
Vendu par	: Leu+Gygax
Toxicité	: N, P
Formulation	: SC : suspension concentrée
Remarques	: correspond à Sencor SC, herbicide pomme de terre, annoncé en 2011.

### **Fluroxypyr 200**

Matière active	: fluroxypyr (200 g/l)
Vendu par	: Sintagro
Toxicité	: N, Xn, P
Formulation	: EC : concentré émulsifiable
Remarques	: correspond à Starane 180 (même formulation, mais dosage légèrement différent).

### **Goltix 700 SC**

Matière active	: métamitrone (700.6 g/l)
Vendu par	: Leu+Gygax
Toxicité	: N, Xn, P
Formulation	: SC : suspension concentrée
Remarques	: correspond à Goltix 70 WG, avec une autre formulation.

<b>MODIFICATIONS</b>
----------------------

**Accent (+ Trend)**

Matière active	: nicosulfuron (75 %)
Vendu par	: Omya
Toxicité	: Xi (concerne uniquement Trend), P. SPe3 : pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à une éventuelle érosion respecter une zone non traitée de 6 m par rapport aux eaux de surface.
Formulation	: WG : granulés à disperser dans l'eau
Utilisation	: <b>maïs</b> : post-levée contre les dicotylédones et les graminées
Remarques	: cet herbicide est désormais vendu par Omya et plus par Intertoresa, en "combi-pack".

**Hysan**

Matière active	: pendiméthaline (400 g/l)
Vendu par	: Omya
Toxicité	: N, P
Formulation	: SC : suspension concentrée
Remarques	: ce produit sera désormais vendu par Omya et plus par Intertoresa.

**Jumper**

Matière active	: chloridazon (65 %)
Vendu par	: Omya
Toxicité	: N, Xn, P
Formulation	: WG : granulés à disperser dans l'eau
Remarques	: ce produit sera désormais vendu par Omya et plus par Intertoresa.

**Kusak**

Matière active	: bentazone (480 g/l)
Vendu par	: Omya
Toxicité	: Xn, P, SPe 2 : afin de protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit dans les zones de protection des eaux souterraines (S 2).
Formulation	: SL : concentré soluble dans l'eau
Remarques	: ce produit sera désormais vendu par Omya et plus par Intertoresa.

**Mikado**

Matière active	: sulcotrione (300 g/l)
Vendu par	: Bayer, Omya

Toxicité : N, P  
 Formulation : SC : suspension concentrée  
 Remarques : ce produit ne sera plus vendu par Bayer, mais reste dans la gamme Omya.

### Venzar

Matière active : lénacile (80 %)  
 Vendu par : Bayer, Stähler  
 Toxicité : N, P  
 Formulation : WP : poudre mouillable  
 Remarques : cet herbicide betterave sera désormais aussi vendu par Stähler.

### Produits à base d'asulame

Matière active : asulame (400 g/l ou 397.8 g/l ou 20 g/l)  
 Formulation : SL : concentré soluble dans l'eau  
 Remarques : tous les produits à base d'asulame se voient assortis de la restriction "**Ne pas utiliser en présence de plantes en fleur**". Il s'agit des spécialités commerciales suivantes :

**Asulam**  
**Asulam Realchemie**  
**Huntar**

**Asulam Burri**  
**Asulam S**  
**Ruman**

**Asulam LG**  
**Asulox**  
**Rumecon flüssig**

### Produits à base de diflufénican

Matière active : diflufénican (seul ou en mélange, à différentes doses)  
 Remarques : tous les produits à base de diflufénican se voient assortis de la restriction "**SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à une éventuelle érosion respecter une zone non traitée, enherbée sur toute la surface, de 6 m par rapport aux eaux de surface**". Il s'agit des spécialités commerciales suivantes :

Azur	Carmina	Diflanil 500 SC	Fenikan
First	Herold SC (1)	Iodo & DFF	Legacy
Legacy Duo	Mondera (2)	Orkan	Othello
Pixie	Puccini Gold	Quartz GT	Rasantan
Realchemie Isoproturon & Diflufenikan	Realchemie Isoproturon & Ioxynil & Diflufenican	Sempra	

- (1) Pour Herold SC, la distance passe de 20 m à 6 m.  
 (2) Mondera est présenté plus haut.

<b>RETRAITS</b>
-----------------

**Attribut**

Matière active	: propoxycarbazone-sodium (70 %)
Vendu par	: Bayer
Toxicité	: N, P
Formulation	: SG : granulés solubles dans l'eau
Remarques	: ce produit ne sera plus disponible que jusqu'à épuisement des stocks.

**Betanal expert**

Matières actives	: desméthiphame (25 g/l) + phenméthiphame (75 g/l) + éthofumésate (151 g/l)
Vendu par	: Bayer
Toxicité	: N, P
Formulation	: EC : concentré émulsifiable
Remarques	: ce produit ne sera plus disponible que jusqu'à épuisement des stocks et sera remplacé par le produit Betanal maxxPro, annoncé en 2011.

**Herbaflex**

Matières actives	: beflubutamide (7.73 %) + isoproturon (45.5 %)
Vendu par	: Stähler
Toxicité	: Xn, N, P. Ne pas appliquer dans les zones de protection des eaux souterraines (S 2).
Formulation	: SC : suspension concentrée
Remarques	: ce produit est retiré.

**Golaprex, Micula**

Matière active	: métribuzine (66.9 g/l) + orbencarbe (803.4 g/l)
Vendu par	: Stähler, Omya
Toxicité	: Xn, N, P
Formulation	: EC : concentré émulsifiable
Remarque	: ce produit est retiré. Le délai d'écoulement des stocks est fixé au 31.8.2011 ; le délai d'utilisation est fixé au 31.8.2014. Les délais sont les mêmes pour Lanray, dont le retrait a été annoncé en 2009.

**Grid**

Matière active	: rimsulfuron (50 %) + thifensulfuron-méthyl (25 %)
Vendu par	: Leu+Gygax
Toxicité	: N, P
Formulation	: WG : granulés à disperser dans l'eau
Remarque	: ce produit est retiré.

**Husar**

Matière active	: iodosulfuron-méthyl-sodium (5 %) + méfenpyr diéthyl (15 %, antidote)
Vendu par	: Bayer, Omya
Formulation	: WG : granulés à disperser dans l'eau
Toxicité	: Xi, N, P
Remarque	: ce produit est retiré. Le délai d'écoulement des stocks est fixé au 14.7.2011 ; le délai d'utilisation est fixé au 14.7.2012. Husar OD reste vendu par Bayer.

**Orkan**

Matières actives	: ioxynil (187 g/l) + diflufénican (25 g/l) + mécoprop-P (234 g/l)
Vendu par	: Bayer, Omya
Toxicité	: N, Xn, P.
Formulation	: SC : suspension concentrée
Remarques	: ce produit est retiré.

**Terano**

Matière active	: flufenacetate (60 %) + métosulame (2.5 %)
Vendu par	: Bayer
Toxicité	: N, Xn, P, R 40 : effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes
Formulation	: WG : granulés à disperser dans l'eau
Remarques	: ce produit ne sera plus disponible que jusqu'à épuisement des stocks.

## RESTRICTIONS D'EMPLOI DES TRIAZINES : RAPPEL

Depuis le 1.1.1999, il n'est plus possible d'utiliser les S-triazines ou chlorotriazines dans les sols karstiques. Cette restriction concerne les 3 matières actives suivantes : atrazine, simazine et terbuthylazine. Le tableau ci-dessous donne les différents produits qui contiennent l'une ou l'autre d'entre elles.

De plus, **l'atrazine et la simazine sont interdites de vente** depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, avec possibilité d'écoulement des stocks jusqu'au 31 décembre 2011 (donc concrètement jusqu'au 30 juin 2011). Ces molécules sont de plus interdites dans les zones de protection des eaux S2 (et S1, comme tous les produits, mais pas S3).

Liste des produits phytosanitaires contenant des **S-triazines** ou **Chlorotriazines** et dont l'emploi est interdit en territoire karstique.

atrazine	simazine	terbuthylazine
Atrabenz	Baral	Akris
Atratex WG	Gesatop Quick	Alce
Atrazin (divers)	Linocin	Andil
Atrazine (divers)	Linocine	Aspect
Azit	Linuron plus	Calaris
Century	Linucim SA	Gardo Gold
Dicazin	Méduron	Lumax
Gesaprim Quick	Simazin 50	Mairel Gold
Maïs Mextrol Ultra	Simazin 50 %	Realchemie Metolachlor & Terbuthylazine
Maizim	Simazin 50 S	Realchemie Terbuthylazine & Mesotrione
Maisim fluid	Simazin Burri	Runner
Maisim plus	Simazine Plüss-Stauffer	Successor T
Primafit A	Simazine Omya	
Primagram S	Simazin S	
Primagram S Gold	Topuron	

Du fait des nombreuses spécialités commerciales contenant l'une ou l'autre des ces matières actives, nous ne pouvons pas garantir l'exhaustivité de cette liste et prions l'utilisateur de contrôler la composition des produits qu'il entend utiliser.

Les informations contenues dans ce document reflètent la situation actuelle de l'homologation des produits. À noter que toutes les homologations par analogie n'y sont pas mentionnées ; les importations parallèles sont en principe ignorées. Les nouvelles homologations ou modifications qui surviendraient par la suite seront présentées, le cas échéant, par le bulletin phytosanitaire.

**L'index phytosanitaire en ligne constitue la référence en la matière :**  
<http://www.blw.admin.ch/psm/produkte/index.html?lang=fr>

Les produits emballés et étiquetés selon l'ancienne législation sur les toxiques pouvaient encore être utilisés jusqu'au 31.7.2011, ce qui signifie qu'on ne devrait actuellement plus en trouver sur les exploitations.

Les délais d'écoulement de stocks et d'utilisation pour produits phytosanitaires avec autorisation terminée ou en suspens ont été adjoints à **l'index phytosanitaire en ligne**.